



Cadre réservé à l'administration : Numéro Famille : Date de saisie :/...../.....
Rentrée scolaire : Affaire suivie par :

FORMULAIRE POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2023

À compléter et à adresser par courriel : quotient@mairie-acheres78.fr avec les documents scannés **en format PDF (pas de format JPEG correspondant aux photos de portables)** de la liste détaillée au verso . Pour tout envoi postal, adresser le formulaire et les copies des documents.

Attention : **votre fiche quotient et vos tarifs seront visibles à partir du 01 janvier 2023 sur votre portail famille.**

Je soussigné(e) :

Nom Prénom

Adresse :

Téléphone domicile :

Tél. portable M. : Tél. portable Mme :

Courriel :@.....

Courriel :@.....

J'effectue mon quotient familial 2023 par correspondance et atteste l'exactitude des renseignements portés sur les documents transmis. J'accepte que la ville utilise les outils électroniques (courriels, sms ...) pour toute communication* qui me sera faite.

Je coche la case qui correspond à ma situation :

J'ai déjà fait calculer mon quotient familial 2022, ma situation professionnelle, la composition de mon foyer, mon adresse **n'ont pas changé**, je joins les copies des documents obligatoires communs de la **ligne A** de la liste au verso.

J'ai déjà fait calculer mon quotient familial 2022, ma situation professionnelle, la composition de mon foyer, mon adresse **ont changé**, je joins les copies des documents obligatoires communs de la **ligne A** et les documents des lignes **B, C et D en fonction de mon changement de situation.**

Je n'ai jamais effectué de calcul de quotient, je joins les copies des documents de la **ligne A, B, C et D.**

Je ne souhaite pas effectuer de calcul de quotient 2023

Fait à , le

Signature

(Voir verso)

Hôtel de ville

8, rue Deschamps-Guérin - B.P. 100 - 78260 Achères
Téléphone. 01 39 79 64 00 - Fax. 01 39 11 22 42 - www.mairie-acheres78.fr



Liste des pièces justificatives :

A	<p>Documents obligatoires communs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'imposition ou de non-imposition 2022 de votre foyer (revenus 2021), - Attestation de paiement CAF (datant de moins de 3 mois),
B	<p>Justificatifs de domicile : Pour le 1^{er} calcul de quotient ou Pour tout changement d'adresse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Facture datant de moins de 3 mois : électricité, eau, gaz, quittance de loyer, - En cas d'hébergement : Attestation d'hébergement, justificatif de domicile au nom de l'hébergeur, copie de sa pièce d'identité recto et verso,
C	<p>Justificatifs d'état civil : Pour le 1^{er} calcul de quotient ou Pour tout changement de la Situation ou de la composition De votre foyer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Livret de famille ou acte de naissance ou extrait d'acte de mariage, - En cas de séparation ou de divorce : dernière décision judiciaire qui fait état du lieu de résidence ou de principe de garde alternée, à défaut une attestation sur l'honneur des deux parents accompagné de la carte d'identité de chacun, <u>Si garde alternée</u> : nécessité pour les deux parents de faire un calcul de quotient. - Enfant confié : Jugement statuant sur la garde de l'enfant,
D	<p>Justificatifs de ressources : Pour le 1^{er} calcul de quotient ou pour tout changement de la situation professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 derniers bulletins de salaire (M. et Mme), - Dernière attestation de paiement de Pôle Emploi, - Dernière notification de versement retraite, retraite complémentaire, - Derniers relevés d'indemnités journalières si congés maternité ou maladie. - Pour les non-salariés : dernier bilan et compte de résultat d'exercice.

**Conformément la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de vérification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à Mr le Maire d'Achères, 8 rue Deschamps-Guérin, BP 100, 78260 ACHERES.*